

Déi Gréng dans les commissions consultatives

Commission du budget et des finances :

Membres effectifs :
Guy HILGER, Itzig guy.hilger@justice.etat.lu
Karin MANDERSCHIED, Hesperange manders@vo.lu
Membre suppléant :
Willy MARCUS, Itzig wmarcus@pt.lu

Commission de l'Urbanisme et des Bâtisses :

Membres effectifs :
Karin MANDERSCHIED, Hesperange manders@vo.lu
Charel STAUDT, Itzig charles.staudt@ci.educ.lu
Membre suppléant :
Guy HILGER, Itzig guy.hilger@justice.etat.lu

Commission de la Jeunesse :

Membres effectifs :
Anouk SCHMITT-NOTHUM, Itzig gschmitt@pt.lu
Tom SCHNEIDER, Alzingen tom.schneider@education.lu
Membre suppléante :
Gaby MEYER, Fentange gabymeye@pt.lu

Commission des Affaires sociales et du 3e Age :

Membres effectives :
Simone HILGER-MALLER, Itzig simone.hilger@ci.educ.lu
Christiane STAUDT-BLANCHE, Itzig christiane.blanche@education.lu
Membre suppléante :
Gaby MEYER, Fentange gabymeye@pt.lu

Commission des Affaires culturelles :

Membres effectives :
Christiane STAUDT-BLANCHE, Itzig christiane.blanche@education.lu
Michèle REINERT-LOSCHETTER, Itzig reinert@internet.lu
Membre suppléante :
Patricia MAHASSEN-ZUCCOLI, Hesperange mahassen@pt.lu

Commission de la Voirie et de la Circulation :

Membres effectifs :
Gaby MEYER, Fentange gabymeye@pt.lu
Roland TEX, Alzingen roland.tex@internet.lu
Membre suppléant :
Raymond MOHR, Howald astray@pt.lu

Commission des Affaires sportives :

Membres effectifs :
Raymond MOHR, Howald astray@pt.lu
Tom SCHNEIDER, Alzingen tom.schneider@education.lu
Membre suppléant :
Guy HILGER, Itzig guy.hilger@justice.etat.lu

Commission de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de l'Energie politique:

Membres effectifs :
Patricia MAHASSEN-ZUCCOLI, Hesperange mahassen@pt.lu
Roland TEX, Alzingen roland.tex@internet.lu
Membre suppléant :
Charel STAUDT, Itzig charles.staudt@ci.educ.lu

Commission à l'Égalité des chances :

Membres effectifs :
Michèle LOUIS, Itzig mlouis@pt.lu
Karin MANDERSCHIED, Hesperange manders@vo.lu
Membre suppléante :
Michèle REINERT-LOSCHETTER, Itzig reinert@internet.lu

Commission des Étrangers :

Membres effectifs :
Patricia MAHASSEN-ZUCCOLI, Hesperange mahassen@pt.lu
Willy MARCUS, Itzig wmarcus@pt.lu
Membres suppléantes :
Michèle LOUIS, Itzig mlouis@pt.lu
Gaby LEUCK-ROELLIN, Alzingen lonaticaluna@yahoo.de

De gréngen Heesprénger



LOKALSEKTIOUN DÉI GRÉNG HESPER



DÉI GRÉNG HESPER
CCPL: IBAN LU62 1111 1710 1706 0000

7, RUE DR. TH. URBAIN
L-5893 HESPERANGE

TÉL. : +352 36 86 85
FAX : +352 26 36 02 85

WWW.GRENG.LU/HESPER
GRENG.HESPER@VO.LU

ET LA DÉMOCRATIE ? ET LA TRANSPARENCE ?

«La traction « Déi Gréng » avait soumis des propositions d'amendement du règlement d'ordre intérieur. Le collège échevinal a retenu certaines de ces modifications, notamment en ce qui concerne le droit d'initiative du conseiller communal.»

C'est par ces deux phrases peu loquaces que De Buet No 2/2006 informe la population sur les huit amendements au règlement d'ordre interne qu'avaient présentés Déi Gréng lors de la séance du conseil communal du 13 janvier 2006, sans indiquer en détail le contenu des amendements proposés, sans mentionner les résultats des votes relatifs aux différents amendements et sans indiquer les arguments qui ont incité les partis de la majorité à en refuser la majeure partie.

Comme nous estimons qu'il s'agit une fois de plus d'un bel exemple du manque de transparence et de démocratie dont la majorité fait preuve régulièrement, nous voudrions étoffer un peu le rapport officiel de ce point de l'ordre du jour.

Convocation et ordre du jour

Actuellement l'administration communale envoie aux membres du conseil communal une convocation pour les réunions du conseil communal qui contiennent uniquement l'ordre du jour de la séance. L'amendement proposé entendait introduire l'habitude qu'ont déjà de nombreuses communes de faire parvenir à tous les conseillers et conseillères un dossier complet des documents nécessaires à l'appréciation de l'importance des différents points de l'ordre du jour. Il est évident qu'une telle procédure faciliterait beaucoup le travail des membres du conseil communal qui sinon doivent faire - chacun de son côté - des photocopies de documents et de plans souvent de formats inhabituels.

Cet amendement n'a pas été retenu.

Droit d'initiative du conseiller

Les trois amendements relatifs au droit d'initiative des conseillers et conseillères dont le texte fut repris intégralement de la proposition de règlement d'ordre intérieur du Ministère de l'Intérieur ont été acceptés unaniment. Pour la petite histoire il faut cependant ajouter que ces mêmes amendements avaient déjà été introduits au nom de Déi Gréng en 2000 par Karin Manderscheid et à l'époque ils avaient été refusés. Mais tout est bien qui finit bien !

Questions émanant des conseillers

Déi Gréng avaient proposé de prévoir en début de l'ordre du jour du conseil communal un point permettant à ses membres de poser des questions au collège des bourgmestres et échevins et de poser une question subsidiaire après la réponse d'un membre du collège échevinal. L'objectif de cet amendement était d'éviter que les questions des conseillers et conseillères ne soient traitées qu'en fin de séance, à un moment où toute la presse a, comme cela arrive souvent, depuis longtemps quitté la salle d'audience.

Ces amendements n'ont pas été retenus, parce que ...

La prise de décision et la procédure de vote

Déi Gréng voulaient disposer formellement dans le règlement d'ordre intérieur que le nombre respectif de membres présents qui ont voté pour, qui ont voté contre et qui se sont abstenus lors d'un vote soit inséré pour plus de clarté dans les délibérations.

Cet amendement a été rejeté par la majorité avec l'argument que la loi communale ne prévoyait pas l'abstention.

Procès-verbal des délibérations

Afin que les conseillers et conseillères puissent suivre attentivement les débats des séances du conseil communal, Déi Gréng

avaient proposé d'inscrire dans le règlement d'ordre intérieur que les délibérations des réunions antérieures du conseil communal soient mises à disposition des conseillers et conseillères en dehors des séances du conseil communal au lieu de les faire circuler en pleine séance. En effet, il importe autant de pouvoir suivre les débats actuels que de relire attentivement les délibérations afin de constater leur exactitude.

Cet amendement a été refusé quoique les conseillers et conseillères soient régulièrement convoqués pour signer anticipativement les délibérations, si le collège échevinal veut hâter l'exécution d'une décision.

Informateur communal - De Buet

Déi Gréng voulaient rendre l'informateur communal plus transparent et son élaboration plus participative. Actuellement le contenu est rédigé par des fonctionnaires communaux, sans que les intervenants ne soient informés sur la façon dont leurs interventions sont reprises au Buet.

Suivant notre proposition, le bulletin devait contenir en outre une rubrique « L'opinion des conseillers-ères », afin de permettre à tout membre du conseil communal d'exprimer son avis sur un sujet précis, une rubrique pour les commissions consultatives ainsi que des informations sur tous les dossiers pour lesquels la législation prévoit la consultation du public, notamment les procédures commodo-incommodo de la classe 1, les changements du plan d'aménagement communal et les projets d'aménagement des cours d'eau.

Cet amendement a été rejeté.

Commissions consultatives

Sur les multiples amendements que Déi Gréng avaient formulés par rapport à cet article, seuls celui rectifiant le nom de la

commission de l'Environnement et celui qui prévoit qu'un avis d'une commission consultative relatif à un point de l'ordre du jour doit être joint au dossier des conseillers et conseillères ont été acceptés.

Par contre, l'amendement qui devait permettre aux commissions de se saisir elles-mêmes des dossiers qui à leurs yeux rentreraient dans leur compétence a été refusé par la majorité. Or, le passé a prouvé que notamment en matière de développement communal les grands projets d'envergure pour le développement futur de la commune n'ont pas transité par les commissions compétentes.

Il en fut de même pour l'amendement qui prévoyait qu'un tiers au moins des membres d'une commission consultative pouvait la convoquer. Le refus de cet amendement enlève aux commissions tout droit d'initiative : à la limite une commission ne se réunira jamais, si la bourgmestre n'est pas d'accord.

L'amendement qui devait autoriser les conseillers et conseillères communales à participer avec statut d'observateur aux réunions des commissions dont ils ne sont pas membre n'a pas non plus été retenu.

De même, deux amendements concernant l'introduction de la possibilité pour une commission d'émettre un avis minoritaire respectivement de demander le traitement par le conseil communal d'un point tombant dans ses compétences ont été rejetés.

Ceci montre bien que l'actuelle majorité n'a pas l'intention d'augmenter le degré de participation des membres du conseil communal et des commissions.

Déi Gréng par contre sont d'avis qu'il importe de faire participer un maximum de citoyens et de citoyennes aux grands débats relatifs au développement futur de notre commune. Voilà pourquoi nous regrettons profondément que la majorité ne soit pas plus coopérative dans ce domaine.

WARUM 'DÉI GRÉNG' SICH BEI DER ABSTIMMUNG ZUM UMBAU DER FENTINGER SCHULE ENTHALTEN HABEN

In der Gemeinde Hesperingen – und besonders in Hesperingen selbst – besteht akuter Mangel an Klassensälen. Jede noch so kleine Ecke wird genutzt um Laienmoral, Elternberatung, Cours d'appui usw. abhalten zu können. Musik- und Bastelsäle werden wieder zu Klassensälen umfunktioniert, zum Leidwesen aller Beteiligten. Damit Kinder in den Genuss von Musikunterricht kommen, müssen sie mit dem Bus nach Howald oder Itzig transportiert werden. Neuer Schulraum wird also dringend gebraucht.

Darum freuen wir uns sehr, dass der Gemeinde endlich wieder die Schule von Fentingen zur Verfügung steht, nachdem lange Jahre die Klassen des IEES darin untergebracht waren.

Natürlich freuen wir uns auch, dass die Schule Fentingen so umgebaut wird, dass es möglich sein wird, hier neue pädagogische Wege zu gehen und dass eine für die Teamarbeit nötige Infrastruktur geschaffen wird. Wir werden in einem späteren Informationsblatt auf die neuen Schulprojekte zurückkommen.

Und trotzdem haben wir uns aus mehreren Gründen bei der Abstimmung über die Renovierung des Gebäudes enthalten:

gewesen, die Pläne in Zusammenarbeit mit allen Beteiligten (Gemeinde, Lehrer, Architekt, Energieberater ...) auszuarbeiten. Zeit genug hätte es dafür gegeben, da ja bereits seit Mitte 2005 gewusst war, dass die Fentinger Schule wieder der Gemeinde zur Verfügung stehen würde. Diese Gelegenheit wurde verpasst.

2) Asbesthaltige Eternitplatten, sowohl am Altbau und am Anbau als auch auf der Sporthalle werden auf unsere Intervention hin abgetragen und entsorgt. Wir bedauern jedoch, dass die Gemeindeverantwortlichen nicht, wie von uns gefordert, das gesamte Gebäude auf Asbest hin

untersuchen ließen. Somit ist nicht geklärt, ob mit der Erneuerung des Daches die Asbestverseuchung insgesamt behoben ist. Fachgerechte Messungen hätten unserer Meinung nach am einfachsten dafür gesorgt, alle Fragen zu diesem Thema zufrieden stellend zu beantworten.

3) Nach dem Beitritt der Hesperinger Gemeinde zum Klimabündnis war der Umbau der Fentinger Schule die erste konkrete Möglichkeit zu zeigen, dass die Gemeindeverantwortlichen es ernst meinen und den Weg in Richtung Energieeffizienz einschlagen. Rationelles und sparsames Einsetzen von Energie als Pla-



1) Für die Realisierung eines tragfähigen Konzeptes wäre es zwingend notwendig

nungsvorgabe an den Architekten hätte eine Signalwirkung für künftige Kommunal- und/oder Privat- und Industrieprojekte haben können. Das ist nicht geschehen.

Der Einsatz von alternativen Energien (Solarzellen auf dem Dach ihrer Schule) und Energiesparmaßnahmen haben zudem besonders beim Bau einer Schule einen wichtigen erzieherischen Wert und könnten zur Sensibilisierung der Kinder für die Energiesparproblematik beitragen.

Die Energiekosten – die bei einem Gebäude dieser Art bis zu 50% der Nachfolgekosten ausmachen – hätten durch eine energetische Sanierung reduziert werden können, etwa durch Warmwassergewinnung mit Hilfe von Sonnenkollektoren

oder durch die Isolation der Außenwände. Es wird höchste Zeit die Weichen anders zu stellen und die Prioritäten bei Projekten dieser Art neu zu definieren. Der Einsatz erneuerbarer Energien gekoppelt mit Energiesparmaßnahmen ist ein unverzichtbarer Bestandteil der Klimapolitik und Energieeffizienz ist nicht nur ein ökologischer, sondern immer mehr auch ein wirtschaftlicher Faktor, der berücksichtigt werden muss!

Im 'Buet' kann man lediglich lesen, wer im Gemeinderat einem Vorschlag des Schöffenrats zugestimmt, dagegen gestimmt oder sich enthalten hat. Die Enthaltungen der grünen Gemeinderatsmitglieder, die also durchaus begründet waren, sind für die Bürger und Bürgerinnen schwer

nachvollziehbar, wenn man diese Informationen nicht hat. Der Schöffenrat war lediglich „sauer“ darüber, dass Déi Gréng das Thema Asbestverseuchung der Schule überhaupt angeschnitten haben.

Wir sehen es als unsere Pflicht an, die Bevölkerung zu informieren.

Da der Anfrage von Déi Gréng, einen analytischen Bericht der Gemeinderatsitzungen zu veröffentlichen, von der Majorität nicht Rechnung getragen wurde, können wir nur versuchen, der Bevölkerung selbst vermittels unserer – mehr oder weniger - regelmäßig erscheinenden Informationsblätter „De gréngen Heesprénger“ die nötigen Zusatzinformationen zu geben.

MOTIONS ET QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL

Motion concernant la formation à l'égalité des membres du collège échevinal et du conseil communal (dans le cadre des discussions relatives au budget 2006)

Répercussions de la baisse du Fonds communal de dotation financière sur la politique financière de la commune de Hesperange (Karin MANDERSCHIED, 14 mars 2006)

Lagerung von Hühnermist durch einen Itzinger Bauern (Roland TEX, 14. März 2006)

Wiederverwertung von Wertstoffen durch die Gemeindeverantwortlichen (Roland TEX, 26. Mai 2006)
Assainissement de la Drosbach (Karin MANDERSCHIED, 29 mai 2006)

Taxe à payer par les associations pour la location du Centre Holleschberg (Christiane STAUDT-BLANCHE, 1er juin 2006)

Questions de circulation: extension du parking résidentiel et contrôle du marquage des rues aux croisements (Karin MANDERSCHIED, 14 mai 2006)

Pour de plus amples informations sur les activités de Déi Gréng au conseil communal:
www.greng.lu/hesper

LA DÉCLARATION DU COLLÈGE ÉCHEVINAL DU 12 DÉCEMBRE 2005 : PROGRAMME D'ACTION OU SIMPLE PROGRAMME ÉLECTORAL ?

Dans leurs interventions respectives à l'occasion de la présentation de la déclaration du collège échevinal, les représentants de Déi Gréng au conseil communal ont analysé à fond les intentions de la majorité.

Karin MANDERSCHIED a fait une comparaison entre les déclarations qui avaient été faites en 1999 lors du renouvellement du conseil communal et celles de 2005 et elle a constaté que nombre d'intentions déclarées en 2005 l'avaient déjà été en 1999 sans pour autant avoir été réalisées dans les années suivantes. Ce qui caractérise le plus les deux déclarations, c'est qu'en fait le plus souvent la majorité entend analyser, envisager, mais très rarement elle s'engage effectivement à entreprendre quelque chose :

- Tel est le cas pour l'introduction d'un « **City-Bus** » tel qu'il existe déjà dans de nombreuses communes d'une certaine grandeur.
- Tel est également le cas pour ce qui est de l'**aménagement des taxes communales** en général et en matière de déchets: déjà en 1999 la majorité avait annoncé qu'elle réformerait ces taxes afin qu'elles incitent les citoyens et citoyennes à se servir de façon plus soutenable des ressources naturelles, à utiliser des articles de consommation qui produisent le moins de déchets possible, mais jusqu'ici aucune réforme des taxes n'a eu lieu. Si l'augmentation des taxes à un niveau qui tient compte des frais réels a connu notre accord sous la dernière période de mandat, Déi Gréng déplorent néanmoins que l'actuelle déclaration ne mentionne plus la prise en compte de facteurs sociaux pour une éventuelle réduction des taxes.
- En 1999, le collège échevinal avait annoncé l'**engagement d'un consultant environnemental**, aujourd'hui, il n'envisage plus que l'engagement d'une telle personne au niveau régional. Or, Déi Gréng sont d'avis qu'il est très difficile en ces matières de travailler pour deux communes, d'autant plus que la commune qui est visée, en l'occurrence Weiler-la-Tour, est une commune qui a une toute autre structure démographique et géographique. Si Déi Gréng pensent effectivement qu'il est

possible de partager bon nombre d'infrastructures, soit culturelles, soit sportives, notamment en vue de réduire les coûts d'entretien (le complexe sportif du Holleschberg de même que le Centre d'Arts pluriels d'Ettelbruck sont des exemples spectaculaires de frais généraux qui dépassent largement les capacités financières d'une commune de taille moyenne), ils ne sont pas d'avis que les frais relatifs à des postes à tâches très spécifiques puissent valablement être répartis entre différentes communes.

- Pour ce qui est de la **réalisation d'un P&R** en aval de la commune au lieu-dit Alzénger Koppen, le collège échevinal entendait analyser cette possibilité en 1999, la déclaration de 2005 évoque un tel parking, mais sans donner plus de détails : tout cela est très vague ...
- En 1999, le collège échevinal avait annoncé qu'il poursuivrait une politique de construction modérée et que la relation entre le nombre d'emplacements de parking et d'unités de logement serait revue. Résultat: jamais autant de nouveaux lotissements n'ont été votés que pendant la dernière période de mandat (Zwischen den Teichen, Duelemer Baach, Rothweil, pour n'en citer que quelques-uns) et le bâtiment H₂O dans la rue de Gasperich compte 850 unités de parking. Il semble bien qu'ici le collège échevinal fasse exactement le contraire de ce qu'il annonce.
- Maintenant, dans sa déclaration 2005 il annonce qu'il ne veut pas agrandir le périmètre de construction, tout en ajoutant qu'il serait possible de procéder à des reclassements, si des promoteurs privés entendent réaliser des constructions de logements à bon marché. Pas un mot sur la construction de logements sociaux à initier par la commune elle-même !
- Pour ce qui est de la construction d'un centre culturel, le collège échevinal fait même un pas en arrière. Si en 1999 la construction d'un tel complexe devait débiter dès la finalisation des travaux de planning, ce ne sont actuellement plus que les travaux de planning qu'il est projeté d'entamer. Sans que pour autant le collège échevinal réfléchisse à une éventuelle collaboration avec d'autres communes ! Non seulement les

coûts de construction et d'entretien en seraient moins élevés, les subsides étatiques alloués pour des projets régionaux sont également plus élevés. Quel exemple de bonne gouvernance !

Déi Gréng ont néanmoins trouvé aussi quelques accents positifs dans cette déclaration, à savoir d'une part l'engagement de la majorité d'établir un **plan d'investissement pluriannuel**, même si nous sommes d'avis que ce plan de financement pluriannuel devrait comprendre non seulement les nouveaux projets, mais également tous les frais de rénovation et d'adaptation des infrastructures locales.

Pour ce qui est du volet de la **mobilité, de la circulation et de l'urbanisme**, le programme d'action manque d'engagements concrets. Ni une fréquence plus élevée des transports en commun, ni l'introduction de zones à vitesse de 30 km/heure, ne vont résoudre le problème crucial de la commune : l'intensification croissante du trafic sur toutes les routes d'accès et de contournement de la ville de Luxembourg. Il est déplorable que même suite à une consultation rémunérée pour le centre de Hesperange et suite à une analyse de la situation globale de la commune, les dirigeants politiques n'aient pas plus de propositions concrètes à faire.

La création d'un groupe de travail pour coordonner les activités découlant de l'affiliation de la commune à l'Alliance du climat semble plutôt être une action de diversion qu'une réelle proposition de participation à l'adresse des citoyennes et citoyens. En effet, dans le passé, les commissions consultatives ont eu peu de possibilités d'exprimer leur opinion ; la commission des bâtisses n'a même pas eu le droit de s'exprimer sur de grands projets avec un impact certain sur le développement futur de la commune. Pourquoi alors charger des groupes de travail non prévus dans la loi communale d'élaborer un plan d'action pour la réduction des émissions en CO₂ ?

Déi Gréng apprécient que le collège échevinal ait prévu la créa-

tion d'un service à l'égalité et ils ont proposé dans ce cadre une motion par laquelle le conseil communal s'engage à organiser en temps utile une formation à l'égalité pour toutes les personnes du conseil communal et de la commission à l'égalité qui voudraient approfondir ce sujet. Si, lors de la réunion du conseil communal, les membres du collège échevinal avaient quelques problèmes à s'exprimer en faveur de cette motion, il faut reconnaître que depuis une telle formation a eu lieu. Mais il faut aussi constater qu'en dehors des membres de la commission et des conseillers de Déi Gréng seulement deux membres du conseil communal ont participé à ces formations. Le collège échevinal n'y était pas présent du tout !

Roland TEX traita dans son intervention deux volets, à savoir la création de **logements à un prix raisonnable**. Il rappela que dans les années 70 la commune avait fait la promotion de logements à prix modéré dans la Cité Seitert et il se montra déçu que depuis les responsables communaux n'avaient plus pris aucune initiative du même genre. Il insista sur le fait qu'à l'avenir les enfants des habitants actuels de la commune aussi bien que des personnes de toutes les couches sociales devaient avoir la pos-



sibilité de vivre à un prix raisonnable dans une commune comme Hesperange, à faible distance de nombreux emplois.

En ce qui concerne la politique environnementale, Roland TEX insista sur le fait que suite à l'adhésion de la commune à l'Alliance du climat elle avait des engagements à respecter. Or, la déclaration du collège échevinal est très prudente à ce niveau. Il rappela qu'en 1999 déjà la déclaration avait mentionné la réalisation d'un **concept de politique énergétique**, mais que pendant tout un mandat rien ne s'était fait à ce niveau. Or, il est important aux yeux de Déi Gréng que la commune informe, sensibilise et encourage par des mesures financières les habitants et habitantes de la commune à utiliser de façon soutenable les sources d'énergie tout en promouvant les énergies alternatives. Le programme électoral du parti chrétien social avait bel et bien prôné l'engagement d'un **consultant environnemental** qui aurait justement ces fonctions. Malheureusement, la déclaration échevinale ne parle plus que d'un consultant au niveau régional.

Christiane STAUDT-BLANCHE se pencha de façon prioritaire sur le volet **enseignement** et elle regretta que d'année en année il manque de plus en plus de salles spécifiques pour les différents cours: musique, salles informatiques, salles artistiques, salles pour les consultations de parents, les cours d'appui etc. et qu'il fallait dès à présent envisager de créer de nouvelles infrastructures, la réutilisation de l'école de Fentange ne représentant que la fameuse goutte d'eau dans la mer. Elle insista sur le fait que les écoles doivent être bien équipées et que tous les travaux de réparation doivent être réalisés dans les plus courts délais possibles. En outre, elle demanda au collège échevinal de vérifier si les bâtiments scolaires répondent aux critères de sécurité et de santé (assainissement de bâtiments construits avec isolations en amiante etc.). Elle ajouta que si des efforts considérables avaient été faits en matière de création de **structures d'accueil et de cantines**, il fallait en généraliser la création dans toutes les sections de la commune.

En ce qui concerne la culture, elle était d'avis qu'il fallait continuer à envisager la réalisation d'un **centre culturel**, même si Déi Gréng sont conscients que les moyens financiers ne sont plus si abondants qu'il y a quelques années. D'abord il faut élaborer un concept de fonctionnement et essayer de trouver une alternative

pour réduire les coûts: l'objectif est de réaliser une construction fonctionnelle – et non somptueuse - une construction adaptée aux moyens financiers d'une commune ou, éventuellement, de plusieurs communes.

C. STAUDT-BLANCHE souleva en outre que l'**élément participatif** faisait défaut dans la déclaration du collège échevinal. Or, tout comme dans le cadre scolaire, il est très important au niveau communal que tous les intervenants puissent participer aux discussions concernant les nouveaux projets : les conseillers et conseillères de l'opposition, les membres des commissions consultatives et en général tous les habitants de la commune. Il faut donc informer les citoyens et citoyennes sur le pourquoi d'une décision et notamment sur les raisons qui ont conduit certains membres du conseil communal à s'abstenir ou à voter contre une décision.

Pour toutes les raisons énoncées ci-dessus, les trois mandataires de Déi Gréng se sont exprimés, lors du vote, contre la déclaration du collège échevinal.



DANS «DE BUET 2/2006» ON POUVAIT LIRE:

«Une proposition du Ministre de la Culture visait à inscrire la maison no 9, rue de Syren à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux. La Fondation «Lëtzebuurger Kannerduerf» propriétaire de l'immeuble, a refusé la proposition en signalant qu'un projet de réhabilitation et de transformation de ferme en foyer thérapeutique serait en élaboration et que la restauration s'effectuerait dans le souci et le respect total du patrimoine, avec des modifications mineures au niveau des façades existantes.

Le conseil communal estimant que la configuration et que la période de construction relativement récente ne justifie nullement l'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites et monuments nationaux, se rallie à l'avis des responsables de la fondation «Lëtzebuurger Kannerduerf» avec 10 voix pour et 3 abstentions (Karin Manderscheid, Christiane Staudt-Blanche, Roland Tex)»

Nous avons des doutes quant à l'âge réel de l'immeuble (le collège échevinal avait indiqué comme année probable de construction l'année 1947) et avons demandé au conseil communal de retarder le vote, afin de pouvoir prendre des renseignements plus concrets sur ladite maison. Mais la majorité a refusé le report de la décision et a voté contre la proposition de classement du Service des sites et monuments.

Nous nous sommes quand même renseignés et voici deux extraits de la réponse de l'Administration du Cadastre et de la Topographie:

«1° Le bâtiment a été reporté pour la première fois sur le plan cadastral en **1824**. 2° A la suite de modifications un changement de report a été opéré en **1944** (...)» et «(...) remarque importante: L'année de construction d'un bâtiment n'est pas nécessairement celle de son premier report.» (ce qui veut dire qu'elle peut **même être plus ancienne** !!!)

Deux remarques s'imposent: Si la majorité du conseil communal est d'avis que la configuration du bâtiment ne justifie pas un classement, la commission nationale

justifie l'inscription précisément par le fait que les bâtiments constituent un bel exemple d'une ancienne ferme préservée dans sa totalité ...

Et si le propriétaire entend réellement, comme il l'indique dans sa prise de position, restaurer «dans le souci total du patrimoine, avec des modifications mineures», pourquoi refuser un classement?

Déi Gréng comprennent et partagent le souci du Kannerduerf et de la commune de faire avancer la planification du centre thérapeutique, néanmoins nous sommes d'avis qu'il faut également prendre soin de notre patrimoine.

Affaire à suivre.



MERCI

Zuerst wollen wir allen Bürgerinnen und Bürgern danken, für das große Vertrauen, das sie uns bei den Gemeindewahlen im Oktober 2005 geschenkt haben. Déi Gréng sind massiv gestärkt aus diesen Wahlen hervorgegangen: statt einem haben wir jetzt drei Mandate im Hesperinger Gemeinderat. Die Hesperinger Wähler und Wählerinnen haben damit klar ihren Wunsch zum Ausdruck gebracht, dass grüne Vorstellungen verstärkt in unserer Gemeindepolitik berücksichtigt werden sollen.

Wir bedauern, dass weder die CSV noch die DP die massive Stärkung von Déi Gréng zum Anlass genommen hat, um Koalitionsgespräche mit uns zu führen. Nein, bereits am Wahlabend, knapp fünf Stunden nach Schließung der Wahllokale gaben CSV und DP, die beide einen Sitz verloren hatten, bekannt, sie würden die vorherige Koalition weiterführen!



Selbstverständlich ist das ihr gutes Recht. Aber auf Grund der außerordentlichen Stärkung von Déi Gréng (1999: 10,189% und 2005 21,24%) und im Sinne der demokratischen Gepflogenheiten hätte zumindest die CSV als weiterhin stärkste Partei unserer Meinung nach Koalitionsgespräche mit uns führen müssen. Wenn die beiden stärksten Parteien danach die bestehende Koalition fortgesetzt hätten, hätten wir das selbstredend akzeptiert.

Déi Gréng werden also während dieser Mandatsperiode mit aller Energie versuchen, dem Gemeinderat aus der Opposition heraus zu einer neuen Dynamik zu verhelfen. Wir wollen eine konstruktive und energische Oppositionsarbeit machen, um die weitere Entwicklung der Gemeinde im Sinne von mehr Lebensqualität für alle Einwohner und Einwohnerinnen zu beeinflussen.

Wir werden weiterhin alle Projekte kritisch begleiten und die Bevölkerung über Probleme und etwaige Missstände informieren.

Wir werden alles daran setzen, auch in Zukunft das Vertrauen, das Sie uns bei den Gemeindewahlen ausgesprochen haben, zu verdienen.

Für Déi Gréng Hesper

Karin MANDERSCHIED
Roland TEX
Christiane STAUDT-BLANCHE

MERCI

Nous voudrions remercier - même si c'est un peu tardif - tous les électeurs et toutes les électrices de la grande confiance qu'ils /elles nous ont témoignée lors des élections communales en octobre de l'année dernière. Déi Gréng ont été renforcés de façon considérable lors de ces élections : nous détenons maintenant trois mandats au conseil communal (au lieu d'un pendant la période de 2000 à 2005). Les citoyens et les citoyennes de Hesperange ont exprimé ainsi clairement leur souhait de voir les idées vertes plus amplement prises en considération dans notre politique communale.

Nous déplorons que ni le parti chrétien-social ni le parti libéral n'ait vu dans ce renforcement de Déi Gréng une raison pour engager des négociations de coalition avec nous. Au contraire, dès la soirée électorale, seulement cinq heures après la clôture des locaux électoraux, les deux partis - qui avaient pourtant perdu chacun un siège au conseil communal - ont proclamé qu'ils prorogeraient la coalition antérieure.

Naturellement c'est leur bon droit. Mais en raison du renforcement extraordinaire de Déi Gréng (10,189% en 1999 contre 21,24% en 2005) et en vue de respecter les conventions démocratiques les plus élémentaires, au moins le parti chrétien-social (qui avait su maintenir son rôle de parti le plus fort) aurait à notre avis dû nous proposer des entretiens de coalition. Si, par la suite, les deux partis avaient décidé de continuer la coalition antérieure, nous l'aurions bien entendu accepté.

En tant que parti le plus fort de l'opposition, Déi Gréng vont donc essayer pendant ce mandat avec tous les moyens dont ils disposent d'insuffler une nouvelle dynamique au conseil communal de Hesperange. Nous enten-

dons faire un travail d'opposition constructif et énergique, en vue d'orienter la future politique communale dans le sens d'une augmentation de la qualité de vie de tous les habitants et de toutes les habitantes. Nous entendons suivre de façon critique tous les projets et informer la population sur tous les problèmes et sur tous les aspects de la politique de la majorité actuelle qui nous semblent aller à l'encontre d'une bonne gouvernance.

Nous ferons de notre mieux pour mériter la confiance que vous nous avez exprimée lors des élections.

Pour Déi Gréng Hesper

Karin MANDERSCHIED
Roland TEX
Christiane STAUDT-BLANCHE